ré mardi soir, vers cinq heures et demie, dans l'habitation de M. Liagre, fumiste, boulevard de Paris.

La bonne, en se rendant dans une chambre à coucher, tenant en main une bougie, a communiqué le feu aux rideaux. Les gens de la maison et le personnel des ateliers sont accourus aussitôt et, avec des seaux d'eau, ont eu rapidement raison du feu.

Les pompiers, de service, qui avaient été informés, se sont rendus boulevard de Paris avec un dévidoir, mais ils n'ont pas eu à intervenir. Les dégâts sont de peu d'importance.

UNE CHUTE DANS UN ESCALIER. — Un cerogénaire, Jean-Baptiste Leplat, demeurant avenue Ampère, 4, se rendait à sa chambre, lundi soir, lorsque, ayant fait un faux pas, il dégringola du haut en bas de l'escalier.

On s'empressa aussitôt autour de lui et on le releva. Le vieillard portait sur le corps des contusions multiples. M. le docteur Druesne est venu lui donner des soins et l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

UNE JEUNE FILLE GRIÈVEMENT BRULÉE. — Zoé Delrue, cette jeune bâcleuse, qui a été grièvement brûlée, samedi soir, boulevard de Mulhouse, par un charbon en feu tombé du foyer d'un marchand de pommes de terre frites, est actuellement dans une situation très critique. On craint que la jeune fille ne succombe avant peu à ses horribles brûlures.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Une moulineuse de la manufacture de M. Wibaux-Florin a eu la main droite contusionnée par son métier. M. le docteur Picquet, qui a examiné l'ouvrière, Pauline Saint-Léger, âgée de 28 ans, demeurant rue des Anges, lui a ordonné vingt jours de repos.

— Louil Wuitack, manœuvre, âgé de 18 ans, travaillant pour le compte de M. Gilbert Wattel, entrepreneur, s'est blessé à l'œil droit pendant son travail. M. le docteur Bourlet, qui a examiné l'ouvrier, qui demeure rue Basse, à Mouvaux, lui a ordonné cinq jours de repos.

— L'une des ouvrières de MM. Aimé Janssens, retordeurs, s'est blessé au pouce de la main gauche. L'ouvrière, Laure Debarge, âgée de 18 ans, demeurant rue de la Longue-Chemise, devra, d'après l'avis de M. le docteur Picquet, subir une incapacité de travail de quelques jours.

— Un charretier, au service de la Compagnie des Vidanges, en nettoyant une fosse, a subi un commencement d'asphyxie. M. le docteur Dubar a examiné l'ouvrier, Henri Josson, âgé de 57 ans, demeurant au Cartigny, à Wattrelos, et lui a prescrit dix jours de repos.

— Rosalie Vanwaerebeeque, tisserande âgée de 17 ans, demeurant rue du Tilleul, a été blessé à l'index de la main droite, par le bras de chasse de son métier. L'ouvrière, qui est occupée dans la manufacture de M. Wibaux-Florin, devra subir un repos de six jours, prescrit par M. le docteur Picquet.

— Un homme de peine au service de M. Louis Marchand, constructeur-mécanicien, s'est fait une contusion au genou en tombant d'une échelle. M. le docteur Delattre, qui a examiné le blessé, Jules Delnatte, âgé de 29 ans, demeurant rue du Fresnoy, lui a prescrit un mois de repos.

— L'un des ouvriers de M. Victor Tonneau, mécanicien, a été blessé au pied gauche par la chute d'un ventilateur. M. le docteur Dubar qui a examiné l'ouvrier, Albert Perque, âgé de 17 ans, demeurant rue de France, cour Dacoulombier, lui a ordonné dix jours de repos.

— Le domestique de MM. Vernier et fils, fabricants, s'est fait une entorse au poignet gauche. Le blessé, Isidore Prez, âgé de 52 ans, demeurant à Bailleul, a été l'objet des soins de M. le docteur Bernard, qui lui a prescrit huit jours de repos.

— Un conducteur travaillant pour le service des Eaux, de la Ville, Héliodore Delespierre, s'est fait une contusion à l'épaule gauche en tombant. M. le docteur Desbennets, qui l'a examiné lui a prescrit huit jours de repos.

— Un apprêteur de l'établissement de M. Browaeys-Degeyter, a été blessé à la main droite par une courroie. M. le docteur Labbe, qui a examiné le blessé, Henri Soyez, âgé de 26 ans, demeurant rue de la Chaussée, cour Contrame, lui a ordonné quinze jours de repos.

— L'une des tisserandes de l'établissement de MM. les fils d'Alfred Motte, fabricants, a eu le pouce de la main gauche, écrasé par l'un des pieds de la bascule de son métier. Douze jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Lepers.

OBIT DU MERCREDI 9 JANVIER. — M. Louis Pollet, neuf heures et demie, église Sainte-Elisabeth.

AVIS. — Tous les plus beaux modèles de MARBRES BLANCS, admirés à la section italienne de l'Exposition, sont réunis en ce moment à la Cie des Bronzes, 101, rue Nationale, à Lille, et vendus dans des conditions particulièrement exceptionnelles. 79268d

DECORATIONS. — La Cie des Bronzes, 101, rue Nationale, à Lille, rappelle à sa clientèle et au public qu'elle a toujours en magasin un choix complet de Palmes, Insignes et Décorations de tous prix, ainsi qu'un choix unique d'objets d'art vendus par contrats aux mêmes conditions qu'à Paris. 79629d

NE MANGEZ que le beurre d'Oostcamp le meilleur, le plus fin de tous les beurres. Rue du Bois, 13, et dépôts. Frais, le kilog., 3 fr. 80. Téléphone. On porte à domicile.

CROIX

UNE TENTATIVE DE MEURTRE. — ARRESTATION D'UN FURCENE. — Une odieuse agression a été commise, lundi après-midi, contre une ouvrier de la rue Guizot, dans les circonstances suivantes : La victime, Louis Verheuen, âgé de 37 ans, journalier, se rendait, vers une heure, à son travail. Il était accompagné d'un camarade, nommé René Parent.

En passant rue du Tonkin, il remarqua qu'un individu, Henri Rheins, demeurant rue de l'Epeule, 239, chez Depauw, le suivait depuis la sortie de son logement. Au même moment, Rheins s'approcha et lui dit d'un air menaçant qu'il allait le tuer. Et l'agresseur sortit en même temps de sa poche un long couteau de boucher et leva le bras, comme pour le frapper. Verheuen, voyant le danger, se jeta sur son agresseur, et, lui saisissant le bras, le renversa à terre. Peu après, le concierge de l'établissement Vinchon, Isidore Dewalle, réussit à s'emparer du couteau. Cette arme, qui mesure dix-sept centimètres de longueur et trois et demi de largeur, a été déposée au bureau de police.

Dans la lutte soutenue avec Rheins, Verheuen a été légèrement blessé à la main gauche. Il n'y a eu jusqu'ici aucune arrestation.

LE CRIME DE VANDEVILLE. — UNE FAUSSE PISTE. — Nous avons dit hier que, par ordre du Parquet, des recherches étaient faites par la police de Croix, en vue de retrouver l'auteur de la tentative d'assassinat de Vandeville. Le jeune homme soupçonné comme tel, Louis Lefebvre, a été retrouvé sans peine ; mais, comme on va le voir, il n'a rien de commun avec le véritable assassin.

Louis Lefebvre est né à Croix, le 1er juin 1876 ; il est donc actuellement âgé de 24 ans 1/2 ; il n'a quitté Croix que pour faire son service militaire et y est revenu aussitôt après. Depuis la libération de sa classe, c'est-à-dire depuis trois mois, Lefebvre travaille au peignage Holden et sa conduite est irréprochable. Il n'a jamais habité Vandeville et n'a pu être le vacher de la victime. La piste est donc fausse.

Comment expliquer maintenant que l'assassin soit connu à Vandeville sous le nom de Louis Lefebvre et que les recherches du Parquet et de la gendarmerie soient ainsi rendues stériles ? Est-ce que le coupable n'a pas odieusement abusé du nom dun de ses camarades de régiment ? Ne lui a-t-il même pas dérobé des papiers ?

Toutes les hypothèses sont possibles en cette mystérieuse affaire. Espérons que la justice réussira à débrouiller l'imbroglio.

LA STATISTIQUE RELIGIEUSE DE 1900. — Voici pour l'année 1900, la statistique religieuse des paroisses de Croix : A St-Martin, il y a eu 210 baptêmes, 57 mariages et 144 enterrements. A St-Pierre, on compte 205 baptêmes, 42 mariages et 121 enterrements.

UN ACCIDENT D'AUTOMOBILE. — M. Jules Vlick, représentant de commerce, 57, rue Nain, à Roubaix, passait à Croix, dimanche soir, à neuf heures et demie, dans sa voiturette-automobile, en compagnie d'un ami, lorsqu'il fut victime d'un accident. M. Jules Vlick a été blessé à la jambe.

LA RÉFORME DE L'OCTROI. — Le gouvernement a déposé un projet de loi autorisant la prorogation jusqu'au 31 décembre 1905 des surtaxes actuellement perçues à l'octroi d'Halluin, en vertu d'un décret du 27 novembre 1899, savoir : 1 fr. 60 par hectolitre de vin ; 7 fr. par hectolitre d'alcool pur.

HEM

UN HOMME BLESSÉ EN DESCENDANT DE VOITURE. — Lundi après-midi, M. Jules Delcroix, âgé de 42 ans, domestique à la teinturerie de M. Gabert, conduisait à Roubaix une voiture chargée de marchandises. En route, il rencontra M. Oscar Gauquier, âgé de 35 ans, barbier au Petit-Lannoy. Celui-ci lui demanda de monter dans la voiture, ce qui fut accepté aussitôt. Lorsqu'ils furent arrivés en face de l'octroi de Roubaix, au-dessus du « Pont de Canteleu », M. Gauquier voulut descendre à la marche. Il tomba à terre, et une roue de la voiture lui passa sur le corps, bien que le conducteur, voyant le danger, eût fait tous ses efforts pour arrêter de suite les chevaux. M. Gauquier fut transporté dans un estaminet voisin. Il ressentait des douleurs intenses et portait une plaie au côté gauche. Après un premier pansement, on put le conduire chez lui, et M. le docteur Coubronne vint le soigner. Le blessé avait deux côtes cassées. Il devra garder un repos absolu pendant plus d'un mois. Ses jours ne sont pas en danger.

FLERS-BOURG

UN ACTE DE MAUVAIS GRÉ. — Un malfaiteur, que la police recherche, a pénétré dans l'église de Flers-Bourg dans la matinée du 1er janvier dernier, et au moyen d'un instrument tranchant, a fortement détérioré le siège rembourré et garni de velours d'un fauteuil appartenant à Mme Marchand. Cet acte de mauvais gré s'était renouvelé trois fois précédemment dans l'espace de plusieurs mois, et à chaque reprise, la nouvelle enveloppe de velours avait été entièrement détruite. La gendarmerie de Roubaix a ouvert, mardi, une enquête à ce sujet.

LYS

LES RÉCOLTES PENDANT L'ANNÉE 1900. — On sait que la ville a une superficie de 292 hectares 29 ares, dont 220 hectares en terres labourables, 8 en prés naturels, 20 en pâturages et 45 en cultures diverses.

Voici quelles ont été les principales productions du sol : parmi les céréales, on a récolté 3.120 hectolitres de froment en grain et 3.555 quintaux en paille ; 60 hectolitres de seigle en grains, et 70 quintaux de paille ; 17 hectolitres d'orge en grain et 2 quintaux de paille ; 2.772 hectolitres d'avoine en grain et 1.890 quintaux de paille.

La pomme de terre a donné 4.154 quintaux, d'une valeur totale de 24.804 francs. On a aussi récolté 20 quintaux de haricots, 20 de pois, 700 de betteraves à sucre, 9.800 de betterave fourragère, 840 de prairie artificielle, 217 de fourrages annuels. Ces divers produits ont rapporté près de 20.000 francs. Les productions des prés naturels ont été consommées en vert par les bestiaux.

Comme produits textiles, on a recueilli 100 quintaux de lin en filasse et 5 en graine, le tout d'une valeur de 1.000 francs. Il n'y a eu aucune production oléagineuse ou vinicole.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*

Impressions pour Sociétés Financières ou Industrielles : **Actions. — Obligations. — Factures. — Bordereaux. — Quittances. — Circulaires. — Modèles divers. — Têtes de Lettre. — Registres. — Carnets, etc., etc.** — Livraison rapide. — Exécution soignée. — Prix modérés. 3

AVIS AUX BRASSEURS. — La librairie du *Journal de Roubaix* met en vente des feuilles de mise de feu. Texte nouveau. 5293

LILLE. — M. Vandamme, 151, rue Nationale, Lille, délivre gratuitement, à ceux qui souffrent de maladies de la peau, vices du sang, dartres, eczémas, ulcères variqueux, plaies de mauvaise nature, hydropisies froides, rhumatismes, sciatique, douleurs, névralgies, anémie, jaunisse, syphilis, un produit composé d'herbes et de plantes, qui guérit radicalement en quelques jours. Envoi par la poste contre 0.30 timbres. 78741—52290—13

WATTRELOS

MARCHAND DE FAUX CURAÇAO. — La loi du 27 mars 1851 punit les commerçants coupables de tromperie sur la marchandise vendue. Un habitant du Sapin-Vert a été rencontré par le service de police, offrant en vente, sous l'étiquette de « curaçao première qualité », une eau sucrée et colorée, inoffensive sans doute, mais ne contenant aucune des essences qui constituent le curaçao. Deux bouteilles ont été saisies et envoyées au Parquet. Quant au commerçant inculpé, il a été l'objet d'un rapport de police.

Par ces temps de surtaxe sur les alcools, les cabaretiers, tentés par le bas prix de ce pseudo-curaçao et par l'étiquette flambante, avaient acheté la mixture quelconque. Ils reconnaissent aujourd'hui qu'on peut appliquer aux spiritueux le vieux proverbe : Il ne faut jamais juger sur la « mine ».

CABARETIER OU DOMESTIQUE. — Un commerçant de Wattrelos a pris location d'une maison qu'il n'occupe pas. Il y installe un débit de boissons en son propre nom, et fait la déclaration prévue par la loi du 17 juillet 1880. Il y installe une autre personne, qui devient cabaretière, par le fait qu'elle n'est pas aux gages du principal locataire, mais qu'elle retire un bénéfice sur la vente.

De ce fait, deux procès ont été dressés : l'un au principal locataire, pour avoir fait une déclaration inexacte d'ouverture de débit, attendu qu'il n'a pas tenu lui-même le débit ; l'autre, au véritable cabaretier, qui, effectivement, est débitant, et n'a point fait la déclaratin légale. L'estaminet est situé sur la Grand-Place.

UNION CHORALE. — Ce soir, mercredi, répétition à huit heures et demie précises. Présence rigoureusement indispensable.

TOURCOING

ÉPHÉMÉRIDES TOURQUENNOISES

9 Janvier 1573. — *Le Bailly et les Echevins de Tourcoing sont autorisés à faire des édits et des statuts sur le poids et le prix du pain qui se vend dans leur ville.*

LE CONSEIL MUNICIPAL tiendra une réunion extraordinaire vendredi prochain 11 janvier à 8 heures et demie du soir. Voici les questions portées à l'ordre du jour de cette séance :

Eglise Notre-Dame de Lourdes; achèvement de la façade principale; soumission avec offre de versement d'une somme correspondant à la dépense à faire; marché à passer. — Modification d'alignement rue du Dragon, en face de la propriété Gadenne. — Garde-corps à établir aux abords du viaduc des Carliers; participation de la Ville. — Plan d'alignement de la rue du Collecteur. — Travaux de pavage; adjudications infructueuses; modifications à apporter aux devis estimatifs. — Service des Eaux; demande de la commune de Mouvaux tendant à obtenir la fourniture de l'eau potable; construction du réservoir des Bonnets; création de ressources; emprunt complémentaire; rupture d'une conduite; indemnité pour dégâts causés par l'inondation. — Usine à Gaz ; fourniture de tuyaux en plomb en 1901; cahier des charges. — Caserne des sapeurs-pompiers; escaliers construits par MM. Bail, Pozzy et Cie; règlement de compte. — Octroi; cahier des charges pour la fourniture des chaussures aux agents du service. — Menus objets, récompenses classiques et matériel d'enseignement; marché. — Demande de la fabrique de l'église de St-Eloi. — Institut Colbert; traitement du professeur de travail manuel pour les derniers mois de 1900; régularisation. — Ecole nationale des Beaux-Arts; remerciements de M. Dussart Georges, boursier. — Représentations théâtrales; demandes de subventions. — Crédits supplémentaires. — Réceptions définitives de travaux et fournitures. — Cessions de terrains à la voie publique.

Rapports des Commissions. — Finances; Société des Courses; demande de subventions pour réunions à organiser en 1901 et 1902 (M. Delphin Dumortier, rapporteur). — Demande de remboursement, par un ancien employé de la Ville, des sommes par lui versées à la caisse des retraites (M. Orelio, rapporteur). — Liquidation de pension de retraite d'un receveur de l'Octroi (M. Cocheteux, rapporteur). — Finances et Beaux-Arts; Musique municipale; renouvellement de l'habillement et remplacement d'instruments (M. Parsy, rapporteur). — Voirie; éclairage de la rue du Canal (M. Cocheteux, rapporteur).

MESURES DE PRÉCAUTION CONTRE LA RUPTURE DES FILS DE TROLLEY. — On sait que le froid influe sur les fils de trolley dont la rupture pourrait causer les accidents les plus graves. C'est sous l'empire de cette préoccupation et à la suite d'un accident survenu en décembre 1900 rue de Tournai, qu'un conseiller municipal a émis le vœu que la compagnie des tramways fît procéder à des visites spéciales de la ligne aérienne.

Ce vœu fut voté et soumis par l'administration municipale à la direction des tramways.

La Compagnie a donné suite à cette réclamation; voici, d'ailleurs, la lettre qui a été adressée à M. le Maire :

M. le Maire,

Comme suite à votre lettre du 24 décembre dernier, nous avons l'honneur de vous informer que nous ferons procéder à des visites toutes spéciales de la ligne aérienne de temps en temps.

Nous vous donnerons avis des dates auxquelles auront lieu ces vérifications.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre respectueuse considération,

L'Ingénieur-Chef de l'exploitation,
G. DUKS.

LECTURES POPULAIRES ET PROFESSIONNELLES. — Nous recevons la communication suivante :

« La Fédération Syndicale de l'Industrie Tourquennoise organise, au syndicat central, 316, rue du Brun-Pain, un service de lectures populaires et professionnelles qui se fera le dimanche à partir de quatre heures de l'après-midi. La date de l'ouverture sera fixée ultérieurement.

» Seuls les membres des syndicats des Unions Fédérales, faisant partie du syndicat central, pourront y entrer gratuitement. Le Bureau du syndicat central pourra admettre, à ces lectures, des membres honoraires, moyennant une cotisation annuelle de 20 francs. »

UNE REUNION DES DEBITANTS DE BOISSONS. — On nous prie de rappeler la réunion des cabaretiers et cafetiers qui aura lieu le mercredi 9 janvier à huit heures du soir, dans la salle de la nouvelle Union Tourquennoise, rue de Tournai. Les cafetiers syndiqués sont invités à se rendre au lieu de réunion à sept heures et demie pour communication urgente.

UN AVIS DU SERVICE DES EAUX A PROPOS DES COMPTEURS ATTEINTS PAR LA GELÉE. — La direction du service des eaux rappelle à tous les concessionnaires de branchements, le paragraphe suivant de l'article 13 du réglement : « C'est au consommateur qu'il appartient de protéger son compteurs et ses autres appareils contre la gelée. »

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Mardi matin il est arrivé aux halles : Marée 150 kilos; harengs 175; pommes de terre 200; carottes 165; oignons 45; pommes 75; fromages 25.

COLLISION DE TRAMWAYS. — Mardi matin à cinq heures un quart, le tramway qui part de la Grande-Place au Pont de Neuville, a tamponné, rue de Gand, à la hauteur de la rue du Nouveau-Monde, le chariot de M. Haquette, cultivateur à Neuville. Fort heureusement il n'y a pas eu d'accident de personnes et les dégâts consistant en avaries au car, ne sont pas importants. D'autre part, la police, à la suite de son enquête a dressé contravention contre le domestique de M. Haquette pour n'avoir pas éclairé son chariot.

— Dans la matinée, le tramway venant de Roubaix à dix heures quarante, a tamponné, rue de Roubaix, un tombereau de charbon. Les dégâts sont insignifiants.

UN PEINTRE QUI SE FRACTURE LA JAMBE EN TOMBANT D'UNE ECHELLE. — Un accident qui aurait pu entraîner mort d'homme s'est produit mardi après-midi rue du Touquet. Vers trois heures et demie, un peintre-décorateur de la rue des Piats, M. Jean Vandendriessche-Briez, âgé de 32 ans, était monté sur une échelle, occupé au nettoyage des carreaux de vitre du premier étage d'une maison portant le numéro 37 rue du Touquet, quand soudain, l'échelle, glissant sur la neige, entraîna dans sa chute l'ouvrier peintre qui vint s'abattre sur le trottoir. Les passants témoins de l'accident se portèrent au secours de M. Vandendriessche qui fut relevé et transporté dans un cabaret où il reçut les soins de M. le docteur Desreumaux. Le praticien constata que le blessé avait la jambe droite fracturée à la hauteur de la rotule.

M. Vandendriessche a été transporté à son domicile, rue des Piats, 105, sur des brancards après avoir reçu les soins que nécessitait son état. Disons que M. Vandendriessche se servait pour pratiquer le nettoyage de potasse caustique et par la chute du récipient, des éclaboussures de ce liquide corrosif l'ont atteint au visage lui occasionnant des brûlures légères.

CHUTE D'UN GARÇON BRASSEUR DANS UNE CAVE. — Lundi soir un garçon brasseur, au service de M. Desurmont-Jonglez, rue de Gand, M. Auguste Descamps, âgé de 42 ans, demeurant à Linselles, en descendant un tonneau de bière dans la cave d'un café de la rue de la Gare, a fait un faux pas et est tombé dans la cave. Dans sa chute, le garçon brasseur s'est fracturé la jambe droite à la hauteur de la cheville. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Delbecque, il a été transporté à son domicile.

UNE EXTRADITION POUR ATTENTAT A LA PUDEUR. — En vertu d'un mandat d'extradition délivré par M. le juge d'instruction Soël du parquet de Tournai, les gendarmes ont arrêté mardi matin le nommé Louis Lamont, âgé de 35 ans, journalier, inculpé d'attentat à la pudeur. Lamont a été remis aux autorités belges.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature de M. Réquillart-Guénot et Cie, rue de Bouvines, une ouvrière bâcleuse, Philomène Coutaert, âgée de 16 ans, demeurant à Mouscron, hameau du Touquet, a eu les doigts index et annulaire de la main droite comprimés au cône inférieur de son métier. L'ouvrière a reçu les soins de M. le docteur Desrumaux. L'incapacité de travail sera de quinze jours.

— Au peignage de Mme Vve Fouan-Leman et fils, rue de Boilly, un chef laveur, Charles Dewinter, âgé de 58 ans, demeurant rue de Bradford, 24, en voulant retirer de la laine du chargeur à la marche a eu le poignet contusionné. L'incapacité de travail sera de quinze jours, telle a été la conclusion de M. le docteur Desreumaux.

A LA FRONTIÈRE. — Mardi matin les gendarmes ont conduit à la frontière vingt expulsés dont quatre femmes.

MORDU PAR UN CHIEN. — Un jeune homme de 20 ans, M. Alfred Lefebvre, maçon demeurant rue de Tourcoing, a été, dans la matinée de mardi, cruellement mordu au bras par son chien. L'animal a été abattu aussitôt ; on ne croit pas qu'il soit enragé.

ENTRE DOUANIERS ET FRAUDEURS. — Nous apprenons que des douaniers de poste au hameau du Blaton auraient été attaqués par une bande de fraudeurs. L'affaire ne paraît pas revêtir un caractère important, mais nous comptons revenir, s'il y a lieu.

MARCQ-EN-BARŒUL

Un vieillard renversé par une voiture automobile. — Mort de la victime.

— La liste trop longue des accidents causés par les automobiles n'est malheureusement pas close. Mardi un vieillard de 67 ans, connu de la presque unanimité des habitants de Marcq, a trouvé la mort dans les circonstances que nous allons relater.

Il était un peu plus de midi; à cette heure de la journée, de nombreux chariots circulent sur la route nationale du Pont-de-Marcq. Une voiture automobile venant de la Madeleine, traversait la place de la Douane ; un chargement qui occupait le milieu de la chaussée et marchait dans le même sens, mais d'une allure lente, contraignit les « chauffeurs » à virer à droite. L'automobile avait à peine dépassé le chargement que les « chauffeurs » éprouvèrent un choc violent : un vieillard, en voulant se garer du chargement, avait été surpris par la voiture automobile, renversé et écrasé. Les « chauffeurs » firent des efforts pour serrer le frein; mais, en raison de la vitesse acquise, la voiture ne s'arrêta que 25 mètres plus loin, près de la passerelle du canal. Des passants relevèrent aussitôt le vieillard et le transportèrent à la pharmacie de M. Baelde, en face de laquelle l'accident s'était produit. M. le docteur Masson arriva peu après, mais il ne put que constater le décès. Le vieillard avait le thorax défoncé.

La victime de ce pénible accident fut aussitôt reconnue : c'était Charles Cauwel, né le 22 août 1833 à Noordpeene (arrondissement d'Hazebrouck) et ne vivant actuellement que de mendicité.

La voiture automobile appartient à M. Georges Joire, de Tourcoing ; elle était conduite par M. Desurmont et un mécanicien.

Les deux « chauffeurs » ont affirmé que la voiture ne marchait qu'à une allure de 30 kilomètres.

MOUVAUX

LA CLASSE 1900. — Cinquante jeunes gens sont inscrits sur la liste des futurs conscrits appelés à tirer au sort prochainement.

HALLUIN

GANT PERDU. — Il a été perdu, lundi, vers trois heures et demie de l'après-midi, dans la rue de Lille à Halluin, sur la distance comprise entre le bureau des douanes et le débit de tabac, un gant d'homme en peau et astrakan, couleur marron, fourré à l'intérieur. Le rapporter contre récompense, chez M. Constant Verrhulst, marchand de journaux, rue de Linselles.

BOUSBECQUE

DESIGNATION COLONIALE. — Par décision ministérielle, en date du 5 janvier 1901, M. le capitaine Castelein, du 58e régiment d'infanterie de marine, notre concitoyen, a été désigné pour continuer ses services au Tonkin. Cet officier prendra passage à bord du paquebot partant de Marseille le 1er février, et touchant à Toulon le même jour.

LILLE

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUES. — En conformité des instructions ministérielles, M. le Préfet du Nord a nommé membres des commissions de statistiques des cantons de Lille, savoir :

MM. le maire de Lille, président ; les maires des communes des cantons de Lille, les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement, les juges de paix, le président du tribunal de commerce de Lille le directeur des contributions directes et du cadastre, à Lille; le directeur des contributions indirectes, le directeur des douanes ; le directeur de l'enregistrement, des douanes et du timbre, à Lille.

MM. Gustave Dubar, économiste à Lille ; Ducloux, professeur d'agriculture, à Lille ; Dubernard, directeur de la Station agronomique de Lille ; Nestor Castel, cultivateur, à Hellemmes ; Mille, cultivateur, à Marquette ; Dessarpentries, cultivateur, à Wambrechies ; Polleb, médecin-vétérinaire départemental, à Lille ; Thibaut, secrétaire du conseil d'hygiène et de salubrité, à Lille.

NECROLOGIE. — Lundi ont eu lieu, en l'église Sainte-Catherine, les funérailles de Mme Boutry, belle-mère de M. Gustave Lemaître, ancien adjoint, conseiller général, membre du tribunal de commerce.

— Les funérailles de M. Edouard Duriez, ancien directeur de l'école municipale de la rue Boilly à Lille, enlevé après une courte maladie, ont eu lieu hadi matin, à dix heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Canteleu-Lambersart.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les religieuses du Tiers-Ordre régulier de Notre-Dame du Mont Carmel, à Roubaix, prient les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de leur chère sœur Angèle de Sainte Thérèse, religieuse de chœur, décédée le 7 janvier 1901, à l'âge de cinquante-neuf ans, de profession trente-neuf ans, munies des secours de la religion, de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe qui aura lieu dans la chapelle de la Communauté, à huit heures, et à Saint-Martin, à neuf heures et demie.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-RENOIST 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix, téléphone. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 55457

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mardi 8 janvier 1901
Présidence de M. Sée, vice-président

LES CHEMINEAUX. — Deux types de chemineaux que Etienne Simon, 30 ans, et Gonivon Roozier, 20 ans, dont le casier judiciaire porte les traces de nombreuses condamnations pour vagabondage notamment, et pour mendicité. Le samedi 29 décembre ils ont été arrêtés à Lannoy, dans la soirée, demandant l'aumône dans la rue des Trois-Rois: ils sont poursuivis en conséquence pour mendicité en réunion et pour vagabondage.

Aussitôt arrivés devant le Tribunal, l'un d'eux, Roozier, demande la parole pour expliquer aux juges qu'ils préfèrent être en prison, et qu'ils ne se trouvent pas mal à la maison d'arrêt de Lille; il demande à y rester. Son copain, Simon, surenchérit et réclame une peine « qui les conduise pour le moins jusqu'en avril; si vous nous donnez huit ou quinze jours seulement, ajoute-t-il, nous nous reverrons. »

Le Tribunal, par l'organe de M. le Président, leur explique qu'il n'est pas chargé de satisfaire leurs moindres désirs; il les condamne chacun à deux mois de prison... Nous les reverrons donc, suivant leur promesse.

— Julie Waroquier, 39 ans, sans profession ni domicile, déjà condamnée pour vol et deux fois pour mendicité, a encore été arrêtée à Cysoing pour mendicité, le 4 janvier; mais elle est malade, et n'attrape que trois jours de prison.

— A Linselles, trois mendiants arrêtés le 2 janvier comparaissent pour mendicité en réunion: Jules Vermeere, 43 ans, journalier, Joseph Smagghe, 61 ans, journalier, et Marie Verstraete, 42 ans, marchande, tous trois demeurant à Menin. La femme dit qu'elle n'était pas avec les deux autres, sa version est admise. Trois jours de prison à chacun des deux hommes; vingt-quatre heures à la femme; à tous trois le bénéfice du sursis.

— Six jours de prison à Emile Vanbelleghem, 39 ans, tisserand à Roubaix; vingt-quatre heures avec sursis à Charles Favert, 48 ans, matelassier à Roubaix, pour mendicité en réunion, le 4 janvier à Wattrelos.

— Arrêté ivre, à Marcq-en-Barœul, Camille Vanneste, 32 ans, ouvrier de ferme, qui n'avait plus un sou sur lui puisqu'il avait bu jusqu'à son dernier liard, s'entend infliger vingt jours de prison pour vagabondage.

ETANT EN ETAT D'IVRESSE, « à raison du 1er janvier », comme dit en souriant M. le Président, à 4 heures du soir, Marie Bateelé, veuve Doutreligne, 47 ans, ménagère, demeurant à Tourcoing, rue de la Croix-Rouge, cour Willems, se prit de querelle avec une autre femme, et dans sa colère, s'oublia jusqu'à des actes indécents ; elle attrape trois jours de prison avec sursis pour outrage à la pudeur et cinq francs d'amende pour ivresse.

LES EXPULSES. — Tout un cortège d'expulsés défile rapidement devant le Tribunal.

— Jules Brouck, 36 ans, cordonnier à Roubaix, a été arrêté à Roncq, le 2 janvier ; il est expulsé depuis le 12 janvier 1890 et est maintes fois revenu en France : la dernière fois, son retour lui a valu six mois de prison ; cette fois, on lui en administre sept.

— Gustave Hoste, 25 ans, dégraisseur, à Roubaix, rue Rollin, expulsé par arrêté du 15 février 1900, surpris le 30 décembre dernier, deux mois de prison. — Un mois à Léon Santy, 20 ans, charretier, expulsé du 14 janvier 1899, et à Jules Vandenbroeck, 20 ans, ouvrier de fabrique à Linselles, où il était revenu, parce que ses parents y demeurent, déclare-t-il.

AFFAIRES DIVERSES. — Auguste Plennevaux, 59 ans, chanteur ambulant, rue St-André, à Roubaix, fraude de six kil. d'allumettes à Roubaix, Grande-Rue, où il a été arrêté le 27 décembre, vers huit heures et demie du soir, six jours de prison et cinq cents francs d'amende. — Henri Ertensbeck, 20 ans, journalier, rébellion, outrages, bris de clôture et ivresse, deux mois et cinq francs.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

LES PROCES DE « LA PAIX »

Monsieur le Directeur
du « Journal de Roubaix »,

Nous avons recours à votre estimable journal pour vous demander de bien vouloir insérer ces lignes de protestation.

Dans une audience du 2 janvier le Tribunal de commerce de Roubaix a eu à s'occuper, une fois de plus, de la coopérative « La Paix ». On sait que ce procès est pendant depuis près de trois ans, malgré tous les arrêts rendus, soit par le Tribunal de commerce, soit par la Cour d'appel de Douai.

L'avocat du conseil d'administration actuellement en fonctions a avancé, au cours de sa plaidoirie, pour faire diversion, une chose contre laquelle notre devoir est de protester. Il a dit que les quatre anciens administrateurs étaient partis en Belgique dès qu'une instruction fut ouverte par le Parquet.

Nous protestons là contre de toutes nos forces : nous sommes et nous restons à la disposition de M. le juge d'instruction. Rira bien qui rira le dernier.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos plus sincères salutations.

Depoortere François, rue de l'Ommelet, cour Ferret, numéro 24 ; Rethure Honoré, Grande-Rue, Wattrelos ; Eonent Henri ; Decraene Henri.

FEUILLETON DU 10 JANVIER 1901 — N° 164

LES DEUX GOSSES

PAR

PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

LE TRAIT-D'UNION

XVII

La veillée des larmes

— Mais vous ne songez donc pas, Robert, dit-il, enfin, quelle épouvantable chose ce serait si je m'étais trompé... C'est Carmen qui serait une infâme ! C'est vous qui seriez son complice !... Et la honte n'en serait pas moins entrée dans la maison des Montlaur, remplaçant le déshonneur de l'épouse par le déshonneur de la sœur !...

— Quel que soit le mépris que vous deviez avoir pour nous, quelque châtiment que vous, le chef de la famille, vous nous infligiez, c'est nous qui l'avons mérité, et non pas Hélène !...

— J'ai eu entre les mains la preuve de son crime... de même qu'hier je l'ai vue !... Vue !... Vous entendez !

— Vous l'avez rencontrée, cela est possible, avec ce jeune homme... Et vous êtes descendu à croire que les calomnieux objectifs de vils et misérables envieux ! Qui sait ?... peut-être les propos de vengeance d'une femme dédaignée !... L'homme dont vous parlez, et qui certainement a voué à Hélène une admiration profonde et un dévouement sans borne, a Ramon vous tenez désabusé dès que vous le connaîtrez, dès que vous aurez vu son franc regard et son noble visage !... Quant à cette lettre fatale que vous avez surprise, et qui contenait ce que vous appelez la faute d'Hélène, je vous répète que c'était moi !..., moi qui l'avais écrite à Carmen, qui l'avais adressée au nom de Mme de Montlaur, comme j'en avais l'habitude, afin de détourner les soupçons, si de la lettre était surprise, tant la réputation d'Hélène, de votre femme, était au-dessus de toute supposition outrageante !

— La preuve de ceci !... Je vous le répète pour la centième fois ! la preuve...

— Mais cette lettre qui est tombée entre vos mains... était de mon écriture. Vous la connaissez aujourd'hui. Comparez.

— Vous savez bien que j'ai brûlé cette lettre...

— Mais vous vous en rappelez peut-être la forme, les caractères ?... Rappelez-vous, Ramon, je vous en conjure, rappelez-vous.

Ramon resta comme un moment interdit...

Une lueur soudaine se faisait dans son esprit...

En effet, quand pour la première fois, il avait reçu la lettre de son beau-frère, qui lui annonçait son retour en France — nos lecteurs s'en souviennent, peut-être, — il était resté comme frappé de la ressemblance de cette écriture qu'il lui semblait déjà connaître ou avoir vue.

Sa pensée s'était à peine arrêtée sur cet incident qu'il avait regardé alors comme futile et insignifiant.

Mais, son attention ancelée de nouveau sur ce point avec l'insistance qu'y mettait d'Alboize, il ne pouvait, en effet, s'empêcher de reconnaître, quoique bien vaguement encore, un rapprochement possible, une concordance au moins singulière.

Il pâlit.

Robert était un cœur élevé, une âme pleine de courage...

Il n'hésita pas.

— Je vous le répète, continua-t-il, Carmen et moi, nous nous aimions, nous nous écrivions à l'adresse de votre femme. Et j'insiste, qu